

REGLEMENTS PARTICULIER COURSE SUR PRAIRIE TROYE D'ARIEGE 2017

Article 1 : MANIFESTATION

Le Moto club HORIZONS ENDURO organise le dimanche le 18 juin 2017 sous l'égide de la Fédération Française de Motocyclisme et de la Ligue Midi-Pyrénées, une manche du championnat de Ligue de Course sur Prairie. Cette épreuve se déroulera au lieu dit SARRAUTE sur la commune de TROYE D'ARIEGE (09)

Le circuit est une prairie en herbe, composé d'un tracé éphémère, sans modification de terrain. Il a une longueur de 1615 mètres et une largeur minimum de 8 mètres.

Article 2 : MOTOS ADMISES

Les Machines pourront être du type Cross et Enduro (feux AR et AV cachés, béquille retirée) conformes aux normes FFM.

Article 3 : CLASSES ADMISES

Les catégories mises en compétition sont les suivants :

Catégories Championnat :

LIGUE POUSSIN : Pilotes âgés de 7 à 12 ans et cylindrée de 50 et 65cc.

LIGUE BENJAMIN : Pilotes âgés de 9 à 12 ans et cylindrée de 85cc. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 13 ans au 1er janvier de l'année en cours.

Ligue 85cc : Pilotes âgés de 12 à 15 ans. La limite d'âge minimum débute à la date anniversaire du coureur. Pour la limite d'âge maximum les pilotes ne devront pas avoir 16 ans au 1er janvier de l'année en cours.

Ligue 125CC 2T :

Ligue OPEN

Catégorie Hors Championnat :

MOTOS ANCIENNES : motos jusqu'à 1996. (art.7.1 motocycles classiques et historique FFM)

LICENCES JOURNEE :

Article 4 : ENGAGEMENT / DROITS D'ENGAGEMENT/DÉSISTEMENT

Les engagements sont gérés uniquement par la Ligue et se feront en ligne sur le site

<http://ffm.engage-sports.com> avec paiement par CB.

Jusqu'à J-15 avant la manifestation, le montant est fixé à 45€ (dont 9 € de location de transpondeur). Pour les catégories hors championnat le montant est fixé à 40€ (dont 12€ de location de transpondeur). Passé ce délai le montant de l'engagement passe à 61€ pour les catégories ligue. Il n'y a pas de pénalité pour les catégories hors ligue.

Les engagements seront clos le 12 juin 2017 minuit.

Le chèque de caution de 200€ est remplacé par une caution sur <http://ffm.engagesports.com>.
Pour la catégorie licence à la journée : La prise de licence en ligne sur le site de la FFM sera privilégiée (72H maximum avant l'épreuve). Le chèque de caution de 200€ est remplacé par une caution sur <http://ffm.engagesports.com>.

Si 20 jours avant l'épreuve, le nombre des engagés dans une catégorie est insuffisant (moins de 8 pilotes), HORIZONS ENDURO se réserve le droit d'annuler la catégorie. Les pilotes seront remboursés de leur engagement.

FORFAIT/DESISTEMENT

Le pilote déclarant forfait doit déclarer forfait sur <http://ffm.engage-sports.com> et adresser le certificat médical à cm.lmmp@orange.fr. (pour les catégorie du championnat) et horizons.enduro@hotmail.fr (pour les licences journée et motos anciennes), Le certificat médical précise l'arrêt de la pratique d'un sport ou un arrêt de travail (pas d'interprétation de scanner, radiologie etc.), ceci dans les 24h maximum après avoir déclaré son forfait. Pour tout désistement de l'engagement hors certificat médical la somme de 15€ sera retenue. 48h après la course aucun remboursement sur <http://ffm.engage-sports.com> n'est possible.

Article 5 : VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES ET TECHNIQUES

Elles auront lieu le 17 juin 2017 de 18h à 19h30 et le Dimanche 18 juin 2017 de 7H00 à 8H30

Article 6 : PARC COUREURS

Seul les véhicules des concurrents seront autorisés à se stationner dans le parc coureurs. Les véhicules des accompagnants devront être stationnés au parking public.

Le parc coureurs sera ouvert le samedi 17 juin à partir de 17H30 jusqu'à 22H30 et le dimanche 18 juin à partir de 6H30 jusqu'à 10H00. Au delà de ces horaires, Tous les véhicules se stationneront sur le parking public.

L'utilisation de tout engin à moteur est interdite sur les accès publics sous peine de sanctions . Tout pilote est responsable de ses accompagnateurs sur et ses abords, avant, pendant et après la course.

Il est interdit de laver les motos dans le parc coureurs.

Aucun feu (barbecue) n'est autorisé dans le parc coureurs.

Tout Pilote ne respectant pas le règlement pourra être exclu de la course . Le bruit ne sera plus admis après 22h45 le soir et avant 6h30 le matin. Le carburant devra être stocké dans des récipients prévus à cet effet. Un extincteur dans chaque stand coureur est obligatoire.

L'accès à la pré-grille se fera par un itinéraire fléché en double sens à partir du parc coureurs. Pour la sécurité de tous, il est demandé aux pilotes de rouler au pas dans cette zone. Toute vitesse excessive constatée par un officiel ou un membre de l'organisation entraînera l'exclusion du pilote sans avertissement.

l'accès à la zone de panneautage est réglementée, réservée aux personnes détenant un bracelet qui vous sera fourni lors du contrôle administratif (1 panneuteur par pilote)

Article 7 : Essais LIBRE et CHRONO

Ils auront lieu en 1 séance de 15 minutes (5min d'essais libres suivis immédiatement de 10 minutes d'essais chronos) .

Article 8: Ordre d'appel sur la grille de départ

Tous les pilotes devront passer par des essais chronométrés qui détermineront l'ordre de sortie pour les manches y compris les pilotes hors classement.

Pour la catégorie OPEN : Les séries chronos OPEN A et AA détermineront les séries 1 et 2 réparties selon le schéma suivant : le 1er dans la série 1, le 2ème dans la série 2, le 3ème dans la série 1, ect....La finale A regroupera les 24 premiers de chaque série au cumul des 2 manches.

Article 9: COURSE

POUSSINS BENJAMIN et 85cc : 2 manches de 8 minutes plus 1 tour
125cc, OPEN, MOTOS ANCIENNES, LAJ : 3 manches de 8 minutes plus 1 tour

Article 11: CLASSEMENT

Chaque manche est considérée comme une course en soi et attribue les points suivants, des places 1 à 20 : 25-22-20-18-16-15-14-13-12-11-10-9-8-7-6-5-4-3-2-1, Tous pilotes classés à partir de la 21ème place marqueront 1 point.

Article 11 : RECOMPENSES

Le club HORIZONS ENDURO récompensera les 3 premiers de chaque Catégorie comme suit :
POUSSINS, BENJAMIN, 85 LIGUE, 125, MOTOS ANCIENNES, OPEN (final A) et LAJ

Article 12: MODIFICATION REGLEMENT PARTICULIER

Le club HORIZONS ENDURO pourra, en cas de besoin, modifier avant le début de l'épreuve le présent règlement.

Articles 13 : Les plaques numérotées

Les machines devront être munies de plaques réglementaires avec leur N° de course.

Les plaques numérotées devront être aux couleurs indiquées ci-après :

Poussin 50/65cc : Fond bleu/ numéros blanc

Benjamin 85cc : Fond bleu/ numéros blanc

125cc 2T : Fond noir:/ numéros blanc

Open :Fond blanc : numéros noir

Motos anciennes : Libre

LAJ: Fond noir/numeros blanc

Visa : HORIZONS ENDURO

Visa : Ligue MP

Visa : FFM